

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE**

**A**

**Madame Elodie ARNAUD CAVIGIOLI**

**Conseillère Municipale**

SG\_2026\_14

**LE MAIRE DE LA FERTÉ-GAUCHER,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18,

VU le procès-verbal d'élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU l'arrêté n° SG\_2026\_08 en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Elodie ARNAUD CAVIGIOLI, Conseillère Municipale Déléguée en charge des affaires scolaires et des formations,

**CONSIDERANT** qu'il convient, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, de donner délégation de signature à Madame Elodie ARNAUD CAVIGIOLI, Conseillère Municipale Déléguée en charge des affaires scolaires et des formations,

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** A compter du 15 avril 2026, Madame Elodie ARNAUD CAVIGIOLI, Conseillère Municipale Déléguée en charge des affaires scolaires et des formations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes, décisions, courriers et documents relatifs :

- A la gestion des écoles maternelles et élémentaires
- Aux relations avec les établissements scolaires, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves
- A l'organisation des services périscolaires (restauration scolaire, accueil périscolaire,...)
- Aux suivis administratifs des affaires scolaires

**Article 2 :** Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront porter la mention suivante :

« Par délégation du Maire », suivi de la fonction et de la signature de Madame Elodie ARNAUD CAVIGIOLI.

**Article 3 :** La présente délégation pourra être retirée à tout moment par le Maire.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur
- Transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et de sa notification au délégataire.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

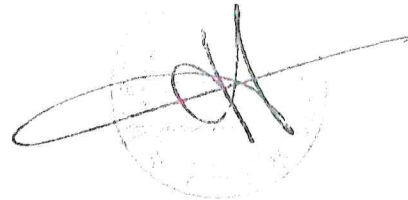
**Article 6** : Ampliation :

- Madame la Sous-Préfète de Provins
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Madame la Trésorière Principale
- Madame Elodie ARNAUD CAVIGIOLI

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Ferté-Gaucher, le 15 avril 2026

Le Maire,  
Michel JOZON  
Conseiller Départemental



*Date de transmission au contrôle de légalité* : **16 AVR. 2026**

*Domaine d'intervention* : 5.5 délégitation de signature

*Date de publication* : **16 AVR. 2026**

*Date de notification* : **16 AVR. 2026**

*Signature* Mme Elodie ARNAUD CAVIGIOLI

